

Department of Foreign Affairs  
and International Trade



Ministère des Affaires étrangères  
et du Commerce international

Note No. JLAB-01999

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer aux discussions qui ont eu lieu entre les représentants de nos deux Gouvernements concernant l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique sur l'approvisionnement en eau et la protection contre les crues dans le bassin de la rivière Souris, signé à Washington le 26 octobre 1989, et entré en vigueur à la même date, et de proposer, au nom du Gouvernement du Canada que l'Accord soit modifié comme suit :

1. Le texte de la section 4.2 de l'Annexe A est entièrement supprimé et remplacé par le texte suivant :

Toutes les activités d'exploitation en période normale seront conformes aux modalités établies à l'Annexe B.

2. Le texte de la section 4.4.1 de l'Annexe A est entièrement supprimé et remplacé par ce qui suit :

Toutes les activités d'exploitation en période normale seront conformes aux modalités établies à l'Annexe B.